

Le 23 janvier 2015

Aux directeurs généraux

Objet : Avis de l'assureur

### **À distribuer à tous vos clubs**

Veillez prendre note de l'avis reçu de notre assureur le 22 octobre 2014

*En préparation de la saison de soccer 2015, il est important de rappeler que nous ne sommes jamais à l'abri d'accident lors de nos activités et il est important de bien se protéger pour toutes les activités où nous sommes impliqués.*

*La Fédération de soccer du Québec possède une assurance responsabilité civile générale pour tous ses membres, clubs ou associations régionales qui nous protègent tous contre les poursuites résultantes de dommages corporels et matériels à autrui incluant aussi les joueurs. Cette responsabilité est très large et couvre toutes activités/promotion reliées au soccer, et ce partout où la fédération de soccer peut-être présente.*

*Il est donc plus qu'important que chaque club et association soit conscient qu'aucune couverture ne serait applicable dans le cas d'une poursuite résultant d'une activité non sanctionnée.*

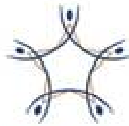
*Voici un résumé de ce que couvre la police d'assurance responsabilité civile générale de la Fédération de soccer du Québec*

- *Toutes activités et promotions reliées au soccer et sanctionnées par la Fédération de soccer*

#### **Activités interdites à soumettre pour les fêtes et évènements spéciaux**

- *Présence de jeux gonflable*
- *Feux d'artifice*
- *Taureau mécanique*
- *Activités aquatiques*
- *Activités qui ne sont pas en lien avec le soccer ( Camps de jour et camps de vacances)*
- *Toute autre activité hasardeuse*

Dans le cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec votre ARS qui contactera la Fédération de soccer du Québec pour s'assurer de l'admissibilité de votre activité auprès de l'assureur.



**UNIVESTA**  
Cabinet en assurance de dommages  
et en services financiers

Une réponse intelligente

**Sébastien Valiquette**

Courtier en assurance de dommages

Pour toute question ou commentaire, vous pouvez contacter Luis R. Galvez au [lr.galvez@federation-soccer.qc.ca](mailto:lr.galvez@federation-soccer.qc.ca) ou au 450-975-3355, poste 3620.



Patrick Esparbès  
Directeur général

Cc Luis R. Galvez